

Fonctionnement du service enfance jeunesse CC4V

Suite aux dernières consignes gouvernementales annoncées, nous vous informons des conditions et des modalités de fonctionnement des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) de la CC4V pour les mercredis à venir :

Ne seront accueillis dans les ALSH :

- Uniquement les enfants dont les deux parents sont réquisitionnés par les services de l'Etat, et pour lesquels aucun autre moyen de garde n'est possible.
- Un justificatif sera à présenter au moment de votre arrivée sur la structure et chaque jour de présence de votre enfant.
- Les parents devront, en amont, télécharger un dossier d'inscription ALSH (téléchargeable sur le site CC4V) et le présenter au plus tard le jour J. à l'équipe en place.
- Les parents devront signaler au plus tard, la veille pour le lendemain, leur demande d'inscription à la responsable du service à l'adresse suivante :
cc4venfancejeunesse@orange.fr
- L'accueil des mercredis aura lieu dans les ALSH dès 7h et jusqu'à 19h, merci de bien vouloir préciser en amont les créneaux horaires pour lesquels vos enfants seront présents.
- Un repas froid sera prévu.
- Le système de facturation restera inchangé.

L'accueil de loisirs doit rester le dernier recours, cette structure reste un accueil à caractère collectif allant à l'encontre des directives de confinement sanitaire. Les inscriptions seront limitées conformément aux directives annoncées.

Si vous vous sentez concernés par ce dispositif, nous vous remercions de nous le faire savoir par retour de mail, afin que le service puisse organiser dans les meilleures conditions l'accueil des enfants.

Nous comptons sur votre vigilance et votre bienveillance

Fait à Ferrières-en-Gâtinais, le 16/03/2020